MÉDECINE
Santé
Université de Paris

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM 3 Paris Nerd : Année universitaire 2021-2022

Le présent règlement concerne les étudiants ayant débuté leur cursus au sein de l'UFR de Médecine Paris 7 Diderot et qui seront inscrits en DFASM3 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris à la rentrée universitaire 2021-2022.

Les étudiants de DFASM3 doivent suivre des enseignements théoriques comportant des unités d'enseignement (UE) du tronc commun, des UE ''libres'' à savoir des enseignements complémentaires obligatoires (ECO) à choix ainsi qu'une formation pratique (stages et gardes).

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

A) UE DU TRONC COMMUN

UE	DISCIPLINE	COORDONNATEUR	NOMBRE D'HEURES	ECTS	TYPE D'EPREUVE*	DUREE EPREUVE
11	Réanimation	Pr. ROUX	36h dont 16h de elearning	5	2 DP + 20 QI (+ 10 QI 1er cycle)	1h30
19	Thérapeutique médicamenteuse et non médicamenteuse	Pr. ASLANGUL	19h	4	6 mini DP + 20QI (+ 10 QI 1er cycle)	1h30
LCA	Lecture Critique d'Article	Pr CHEVRET	30h 10 séances de 3h	-	-	-

* DP : Dossier progressif ; QI : Question Isolée

Les QI pourront comporter des questions à réponses multiples (QRM), des questions à réponses uniques (QRU), des questions à réponse ouverte et concise (QROC) ou du zonage.

Les épreuves de QI se feront par module et porteront sur l'enseignement de la discipline et les disciplines fondamentales afférentes, enseignées au cours du DFGSM.

Le/la responsable d'UE devra mettre à disposition des étudiants une « fiche pédagogique UE » précisant les objectifs de l'enseignement sur lesquels porteront l'évaluation.

B) UE LIBRES : ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES (ECO) à choix

ECO	COORDINATEUR	NOMBRE D'HEURES	ECTS	TYPE D'EPREUVE*	DUREE EPREUVE	Semestre	Capacité d'accueil
Cas cliniques Urgences – Réanimation	Dr. CHOUSTERMAN	16 h (8 séances de 2h)	2	DP et/ou QI*** (50%) Présence (50%)	1h00	Annuel	400
Cas cliniques ECN	Pr. PERALDI	26 h (13 séances de 2h)	2	DP et/ou QI*** Présence (50%)	1h00	Annuel	400
Entrainement à l'ECN	Pr. JOUVENT	21h (7 séances de 3h)	2	DP et/ou QI*** Présence (50%)	3h	Annuel	400

Les QI pourront comporter des questions à réponses multiples (QRM), des questions à réponses uniques (QRU), des questions à réponse ouverte et concise (QROC) ou du zonage.
*** Pour un équivalent de 40 questions de type QRM, QRU, zonage ou QROC.

ECO	CONTROLE DES CONNAISSANCES
Cas cliniques Urgences – Réanimation	Validation en session 1 : moyenne ≥ 10/20 aux DP/QI traités pendant les 4 premières séances Validation en session 2 : Moyenne ≥ 10 aux DP/QI traités pendant les 4 dernières séances
Cas cliniques ECN	Validation en session 1 : moyenne ≥ 10/20 aux DP/QI traités pendant les 7 premières séances Validation en session 2 : moyenne ≥ 10/20 aux DP/QI traités pendant les 6 dernières séances
Entrainement à l'ECN	Validation en session 1 : moyenne ≥ 10/20 aux DP/QI traités pendant les 4 premières séances Validation en session 2 : moyenne ≥ 10/20 aux DP/QI traités pendant les 3 dernières séances

* DP : Dossier progressif ; QI : questions isolées
** 1 absence tolérée sur l'ensemble des enseignements, sur présentation de justificatif.

C) STAGES HOSPITALIERS : voir Charte des stages en annexe

Les étudiants feront leur stage par rotation dans les 3 groupes suivants :

A	Médecine interne **ou** Gériatrie **ou** Urgences

B	Pédiatrie
C	Stage libre (liste fournie par la scolarité)

+ STAGE D'ETE : 1 stage libre au choix parmi les stages du deuxième cycle (hors médecine générale).
Le stage d'été est obligatoire et d'une durée minimale de 8 semaines à temps plein. Une liste des terrains de stage sera proposée aux étudiants en début d'année. Les étudiants doivent eux-mêmes contacter le chef de service du stage qu'ils souhaitent effectuer et doivent rapporter avant le 30 Avril 2022 à la scolarité un accord écrit et signé du chef de service, indiquant clairement la période de 8 semaines minimum pendant laquelle ce stage sera effectué. Les étudiants qui n'auront pas rapporté ce document se verront affectés d'office dans un service. Il est rappelé que les étudiants ont la possibilité de demander le statut de FFI pour ce stage (voir charte des stages).
Un stage à l'étranger est possible. Ce stage à l'étranger est totalement libre et peut-être pris dans toute spécialité clinique du 2ème cycle des études médicales.
La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de **3 ECTS**, pour un total de **12 ECTS** pour l'année universitaire.

D) CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les épreuves conduisant à la validation de la troisième année du DFASM sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.
Le cas échéant, la correction des dossiers progressifs et des QI sera mise à disposition des étudiants sur la plateforme d'évaluation après post-traitement et validation par le coordonnateur d'UE.

I. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- **La première session**

L'année comporte deux sessions d'examens. **Chaque session fait l'objet d'un jury de validation** propre qui se tient dans un **délai de 3 semaines** suivant la tenue des examens. La semaine de tenue du jury est transmise aux étudiants avant les épreuves.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants au décours du jury. Aucune information pré-jury n'est délivrée aux étudiants. Les étudiants ajournés à l'issue du jury de session 1 sont autorisés à passer les épreuves de la session 2, qui se tient sur une seule période fin mars, et fait l'objet d'un jury unique.

La première session ne comporte qu'une seule période d'examen en décembre, à l'issue de l'unique semestre d'enseignement. La semaine de tenue du jury est transmise aux étudiants avant les épreuves.

Les étudiants qui, à l'issue de la session 1, sont déclarés ajournés, doivent repasser lors de la 2ème session l'ensemble des épreuves des UE pour lesquels ils sont ajournés, sauf autorisation individuelle

du jury permettant le report d'une ou plusieurs notes de 1ère session en 2ème session (décision notifiée sur le procès-verbal de jury par l'acronyme RENO).

Les enseignements obligatoires

Ils font l'objet d'épreuves informatisées dont les modalités sont précisées dans le tableau page 1.
Les conditions de validation automatique (avant jury) diffèrent en fonction du format d'épreuve. Les conditions de validation par format d'épreuve sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

	Format	Moyenne	Validation
UE du tronc commun	2DP + 20 QI + 10 QI Socles	1/3 QI et 2/3 DP	moyenne ≥10 ET pas de note <8 ET max 1 note entre 8 et 10 (note QI comprise)
	6 mini DP + 20 QI + 10 QI Socles	1/2 DP et 1/2 QI	moyenne ≥10 ET pas de note <7 ET max 3 notes entre 7 et 10 (note QI comprise)
ECO	30 ou 40 QI	Moyenne des 30 ou 40 QI	moyenne ≥ 10/20
	2 DP	Moyenne des 2 DP	moyenne ≥ 10
	1 DP + 20 QI	Moyenne DP et QI	moyenne ≥ 10
	6 mini DP + 15 QI	2/3 DP et 1/3 QI	moyenne ≥10
	5 mini DP + 15 QI	2/3 DP et 1/3 QI	moyenne ≥10
	5 ou 6 mini DP	Moyenne DP	moyenne ≥ 10
	40 QI	Moyenne 40 QI	moyenne ≥ 10/20

Mini DP = 5 questions DP = 15 questions
Dans les autres cas, l'étudiant est ajourné pour l4UEet la validation est soumise à délibération du jury.
Les notes moyennes obtenues à chacun des modules ne se compensent pas entre elles**.**

Si les épreuves se déroulent en distanciel du fait de contraintes sanitaires, pour les UE du tronc commun et les enseignements complémentaires, la validation des DP et des QI sera effectuée à la moyenne de ≥12/20 et séparément (moyenne ≥ 12/20 pour les DP **et** pour les QI). Il n'y aura pas de note éliminatoire pour les DP.

Les UE libres obligatoires sous la forme d'enseignements complémentaires (ECO)

Le bloc ECO correspond à la validation de deux ECO. Les inscriptions se feront en début 'année universitaire pour l'ensemble des deux semestres. Les EC ne se compensent pas entre eux.
Lorsque les enseignements complémentaires se présentent sous la forme d'un contrôle continu, l'absence à l'épreuve de contrôle continu conduit à la note de zéro, sauf en cas d'absence justifiée, dans les cas de figure suivants :

- hospitalisation (bulletin de situation demandé)
- décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les ECO sont capitalisables.

Chaque ECO permet l'acquisition de 2 ECTS.

- **La seconde session**

La seconde session est organisée au titre des UE que l'étudiant n'a pas validés à la première session d'examen, suivant les modalités de validation définies précédemment.

II. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les modalités d'organisation et de validation de ces stages et gardes sont définies dans la « charte des stages et des gardes » consultable sur le site internet de l'UFR.

En cas de non validation d'un stage de DFASM3, l'étudiant pourra demander, auprès du responsable pédagogique à effectuer un stage de rattrapage. L'acceptation de cette demande et les modalités pratiques du stage de rattrapage sont soumises à la décision du directeur de l'UFR ou de son représentant. Ce recours n'est possible que pour rattraper un seul stage par année. Si un stage de rattrapage est proposé à l'étudiant, il devra être effectué dans le mois précédant l'ECNi. Aucun stage de rattrapage ne pourra être débuté au décours des épreuves des ECNi et dans tous les cas, le stage de rattrapage devra être effectué in extenso avant la date du jury de validation des stages.

En cas de non validation de cette séquence de rattrapage, l'année de DFASM3 de l'étudiant ne sera pas validée. L'étudiant sera par conséquent identifié comme invalidé auprès du CNG et ne pourra donc être classé aux ECNi.

III. CERTIFICAT DE COMPETENCES CLINIQUES

Un certificat de compétences cliniques est organisé au cours de la session 1 et de la session 2. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Ce certificat sera organisé sous la forme d'une épreuve Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) de 4 à 8 stations pour tous les étudiants le même jour ou sur une à deux demi-journées. Les connaissances mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du deuxième cycle des études médicales. L'accent est également porté sur l'acquisition des compétences génériques. Les conditions de validation de cet ECOS sont l'obtention d'une note supérieure à égale à 10/20 sur l'ensemble des stations sans note ≤5/20 à une des stations).
Le CCC sera organisé sur site hospitalier en présence d'un titulaire et d'un non titulaire sous la forme d'une mise en situation clinique auprès d'un patient du service ou d'un patient standardisé.
Une session de rattrapage est organisée pour les étudiants n'ayant pas validé le CCC en session 1.
Le CCC n'est pas capitalisable.

IV. ADMISSION ET VALIDATION DU DIPLOME DE FIN DE DEUXIEME CYLE DES ETUDES MEDICALES ET REDOUBLEMENT

- **Etudiants admis**

Sont admis au DFASM3 les étudiants reçus à toutes les UE et ECO, ayant validé le certificat de compétences cliniques, ainsi que l'ensemble des stages, et ayant assuré 25 gardes hospitalières.
Les carnets de gardes devront être transmis à la scolarité au plus tard le 30 avril, délai de rigueur.
L'ensemble des dispositions réglementaires afférent aux stages et gardes est notifié dans la charte de stages.
Les étudiants, lorsqu'ils ont validé l'intégralité des enseignements théoriques et des enseignements pratiques, obtiennent pour l'année du DFASM3 26 crédits européens (ECTS).
Ces étudiants peuvent se voir délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (correspondant à l'obtention de 120 ECTS).

- **Redoublement**

Redoublent les étudiants qui n'ont pas validé l'ensemble des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que le certificat de compétences cliniques, même s'ils l'ont déjà validé l'année précédente.
Les étudiants de DFASM3 ayant validé leur année et ayant participé aux épreuves classantes nationales peuvent solliciter une autorisation en vue de ne pas participer à la procédure nationale de choix, pour se réinscrire l'année suivante en tant qu'auditeur libre (voir détails sur le site internet de l'UFR).

Pour les étudiants redoublants ou triplants la DFASM3, le CCC devra être repassé (non capitalisable). Les UE du tronc commun et les ECO restent capitalisables. Le choix des stages (qui ne sont pas capitalisables d'une année sur l'autre) sera réalisé dans une liste spécifique établie par la commission des stages en lien avec les instances pédagogiques.
Un stage invalidé pour insuffisance de présence, sans justificatifs et attestations officielles (arrêt de travail) déposées au bureau du personnel, devra obligatoirement être rattrapé, soit en cours d'année, soit lors de l'année de redoublement.

Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR. La CRDE se réunit avant le jury de session 2.
Le jury est composé conformément aux dispositions du code de l'éducation. Il s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.

E) ORGANISATION DES EXAMENS

L'inscription administrative à l'Université, dans le diplôme concerné par les examens, est une condition impérative pour pouvoir passer les épreuves. L'inscription pédagogique est également obligatoire.

Tout étudiant dont l'inscription pédagogique ou administrative ne serait pas régulière ni finalisée peut se voir refuser l'accès aux enseignements et ne pourra pas se présenter aux examens.
Les épreuves seront organisées en présentiel. Elles sont susceptibles d'être organisées en distanciel si la situation sanitaire le nécessite.

➢ LA CONVOCATION

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet sur site universitaire ou par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

➢ RESPONSABILITE DES EPREUVES

Chaque épreuve est placée sous la responsabilité du coordonnateur, représentant le jury. **Celui-ci, ou la personne qu'il a désignée pour le représenter doit être impérativement présent pendant toute la durée de l'épreuve.** Il est le seul compétent pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves.

Règlement des études et des examens, approuvé par le Conseil pédagogique de l'UFR le

Le Doyen de l'UFR de médecine
Philippe RUSZNIEWSKI

La Présidente de l'Université de Paris
Christine CLERICI